

<p style="text-align: center;"><b>SITUATION DES AGENTS RESIDENTS ETRANGERS VIS-A-VIS DES LEGISLATIONS SOCIALE ET FISCALE</b></p>
--

***Note aux intéressés :***

Vous résidez à l'étranger. Vis-à-vis des législations fiscale et sociale, vous devez fournir les documents suivants et compléter la page jointe :

- Document des autorités compétentes de votre pays de résidence, précisant votre rattachement fiscal. Si vous souhaitez que les rémunérations perçues en France soient imposables dans l'Etat d'origine - et si cet Etat a signé avec la France une convention fiscale - vous devrez impérativement fournir une attestation officielle (aucune attestation sur papier libre n'est valide).
  
- Formulaire du pays de résidence spécifiant votre maintien au régime de sécurité sociale de votre pays (formulaire spécifié dans la convention entre Etats)

**NB : si ces documents ne sont pas transmis : une retenue à la source sera effectuée pour les cotisations fiscales et les cotisations sociales françaises de non résident seront appliquées.**

# A COMPLETER PAR L'INTERVENANT

Année universitaire 20...../20.....

## 1 - ETAT-CIVIL

N° Insee : .....

Nom, Prénom : .....

Situation professionnelle principale : .....

Nationalité : .....

Pays de résidence sociale et fiscale : .....

## 2 - SITUATION VIS-A-VIS DE LA LEGISLATION SOCIALE

- Agent ressortissant UE*  
formulaire produit : (*formulaire du pays d'origine*)
  - E 101 ou A1
  - pas de formulaire fourni avant le début des enseignements
- Agent ressortissant d'un pays ayant signé une convention sociale bilatérale avec la France*  
formulaire produit :
  - formulaire spécifié par la convention
  - pas de formulaire fourni avant le début des enseignements
- Agent ressortissant d'un pays n'ayant pas signé de convention sociale bilatérale.*

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

- application des cotisations sociales françaises**
- application des cotisations sociales françaises de non résident en l'absence de justificatif, et exonération de la CSG et de la RDS.**
- exonération des cotisations sociales françaises (SS, IRCANTEC, ainsi que CSG et RDS)**

## 3 - SITUATION VIS-A-VIS DE LA LEGISLATION FISCALE

- Agent ressortissant d'un pays ayant signé une convention fiscale avec la France*  
formulaire(s) produit(s) :
  - formulaire spécifié par la conventionet  formulaire de rattachement fiscal au pays de résidence
  - pas de formulaire fourni avant le début des enseignements
- Agent ressortissant d'un pays n'ayant pas signé de convention fiscale*

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

- exonération fiscale pour ce séjour en France : pas de « retenue à la source » en application des termes de la Convention**
- application de la « retenue à la source » et exonérations CSG et RDS**
- application de la « retenue à la source » et exonérations CSG et RDS en l'absence de justificatif de rattachement fiscal et/ou du formulaire spécifié par la convention.**

Signature de l'intervenant